



Haute Ecole Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT



AIP : Stage 2

UE 3-4.6

Département Santé	
Section: Orthoptie	Sous-section / Finalité / option : Néant
Implantation : HELB Ilya Prigogine : Campus Erasme – HE Vinci : Site Parnasse ISEI – Institut Ilya Prigogine : Campus Erasme Téléphone secrétariat : 02/560 29 18	
Cycle : 1 2 Bloc d'études : 2 Situation dans la formation : ☐ 1 ^{er} quadrimestre ☒ 2 ^{ème} quadrimestre Niveau 6 Niveau du cadre européen des certifications :	Unité d'enseignement pré-requise : - UE 2.2 - AIP stage 1 Unité(s) d'enseignement co-requise(s) à cette UE : UE 3.5. Stage 1 Volume horaire/an : 140 Nombre de crédits ECTS : 6 Obligatoire ou optionnel : obligatoire Langue d'enseignement : français Langue d'évaluation : français
Responsable(s) de l'UE : N. Zekulic	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : Stage : N. Zekulic
<u>CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :</u> En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
<u>Compétences :</u> 1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, 3. Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives 4. Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes 5. Assurer une communication professionnelle 6. Pratiquer les activités spécifiques au domaine orthoptiste	
<u>Compétences et capacités :</u> 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité 2.3. Respecter la législation et les réglementations 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique. 4.1 Identifier la situation 4.2 Collecter l'ensemble des données 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré. 6.2 Etablir un rapport technique qui synthétise les informations pertinentes et propose un projet d'intervention	

<u>ACQUIS D'APPRENTISSAGE TERMINAUX</u>
Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de s'approprier des « pratiques professionnelles » relatives à la réfraction, l'ATO, la strabologie, la neuro-ophtalmologie, le vestibulaire et la basse vision.
<u>ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPECIFIQUES</u>
L'objectif des 2èmes stages de 2ème année en orthoptie est de permettre à l'étudiant de s'approprier les pratiques professionnelles parmi les spécialités suivantes : la réfraction, l'ATO, la strabologie, la neuro-ophtalmologie, le vestibulaire et la basse vision. Les étudiants ne passeront pas systématiquement par toutes les spécialités mentionnées sur le cursus. Au cours de stage l'étudiant doit mobiliser l'autonomie, l'intervention progressive et la réflexivité (Indispensables à l'évolution de l'apprentissage et au développement des compétences permettant l'évolution et l'adaptation dans le monde professionnel). Le stage n'est pas un processus isolé qui se déroule uniquement durant la période de stage. Il s'agit d'une progression qui se déroule en trois temps ; avant, pendant et après le stage. Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable d'élaborer un rapport comportant: • la présentation de plusieurs cas clinique : anamnèse, bilan orthoptique, examens complémentaires, hypothèses, conclusions et prise en charge orthoptique, • une description du contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme), • une réflexion critique et argumentée des interventions réalisées pendant le stage.
<u>CONTENU SYNTHETIQUE</u>
L'étudiant sera capable : <i>dans le respect du contrat de stage d'insertion professionnelle et des tâches qui lui sont confiées,</i> • de mettre en œuvre des comportements d'observation participante : ○ identifier les activités à observer avec le maître de stage et les attentes de celui-ci en terme de qualité ; ○ assister le maître de stage dans le déroulement de l'activité : ▪ identifier avec le maître de stage les compétences à mettre en œuvre et le degré d'autonomie qui lui est attribué, ▪ passer de l'observation guidée à la mise en œuvre progressive des activités choisies, ▪ respecter les consignes de travail, les méthodes de réalisation, le matériel et le niveau d'exigences de la qualité ; • de participer en mettant en œuvre des techniques d'accueil des patients ; • d'assister le maître de stage dans les activités suivantes : ○ observations et mesures préliminaires à l'examen orthoptique, ○ tests et examens spécifiques de neuro-ophtalmologie, ○ évaluation des résultats et conclusions ; • de mener, en toute autonomie et dans un temps fixé, les activités pratiques d'orthoptie.
<u>METHODES D'APPRENTISSAGE</u>
Stage

SUPPORTS DE COURS					
Support				Obligatoire	
Documents de stage disponibles en ligne				X	
MODALITES D'EVALUATION					
Type d'évaluation : se référé au guide de l'étudiant « stages » de l'année en cours					
Dans le cas où l'examen se passerait à distance (mesures sanitaires exceptionnelles), la défense de cas se fera en oral via vidéoconférence.					
	Examen écrit	Examen oral	Examen Pratique	Travail	+ évaluation continue
1 ^{ère} session					
AA1	X			X	X Par le maître de stage
2 ^{ème} session					
AA1	X			X	Par les maîtres de stage

Les pondérations sont dans le guide des stages

- Note générale de l'UE (multiple de 20) : Note sur 140
- Note de chaque AA de l'UE (multiple de 20) :

AA1	Note sur 140
-----	--------------

- Mode de calcul de la note générale de l'UE :

Case à cocher	Type de moyenne
X	Moyenne arithmétique
	Moyenne arithmétique pondérée
	Moyenne géométrique
	Moyenne géométrique pondérée
	Evaluation intégrée
	Note d'Alerte

SOURCES DOCUMENTAIRES	
Utilisées par l'enseignant : /	
Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant : /	

* Définitions:

Article 15. - § 1^{er} du Décret "paysage" du 7 novembre 2013:

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'étudiant doit savoir, comprendre et être capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage, d'un cursus ou d'une unité d'enseignement validée; les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences;

Compétence : faculté évaluable pour un individu de mobiliser, combiner, transposer et mettre en œuvre des ressources individuelles ou collectives dans un contexte particulier et à un moment donné; par ressources, il faut entendre notamment les connaissances, savoir-faire, expériences, aptitudes, savoir-être et attitudes;

Capacité : « activité intellectuelle stabilisée et reproductible dans des champs divers de la connaissance. »

Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154. Cette proposition suggère que la compétence serait une combinaison appropriée de plusieurs capacités dans une situation déterminée.

http://commonweb.unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/files/3650/34116_091116.pdf, la compétence étant un « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités, dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. »

Meirieu Ph., Apprendre, oui, mais comment ?, ESF éditeur, 1988, p. 153-154

****Un support obligatoire doit être mis en ligne, excepté s'il s'agit d'un livre protégé par le droit d'auteur (les articles par contre doivent être mis en ligne).**